

Image not found or type unknown



Droit de immigration en france

Par **tenda**, le **05/01/2010** à **09:50**

Bonjour, je suis européen, ma femme c'est étrangère, on vit ensemble depuis 4 ans, on a eu un enfant, précisément à 3 ans notre fils c'est européen aussi, maintenant, il est au maternelle... elle est en France depuis 2004, elle a fait 2 fois la demande au préfet des Alpes maritimes, jusqu'à cette présente lettre on n'a rien reçu, je vous demande, s'il y a droit au papier ou non?

Par **chris_ldv**, le **09/01/2010** à **22:19**

Bonjour, il est possible à votre épouse de demander un titre de séjour en France. Si vos enfants sont Français le titre de séjour devrait, selon toute vraisemblance, lui être accordé. Par contre si vos enfants ne sont pas Français ce titre sera très vraisemblablement refusé si votre épouse est entrée irrégulièrement en France et y séjourne sans titre valable. Salutations,

Par **tenda**, le **09/01/2010** à **22:57**

mon fils il est né en France mais il a la nationalité portugaise, ma femme a fait 5 ans qu'elle est en France presque 6 ans. on a payé un avocat mais toujours pas de réponse